



HAL
open science

Langue et sources documentaires coptes

Alain Delattre

► **To cite this version:**

Alain Delattre. Langue et sources documentaires coptes. *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 2022, 153, pp.156-159. 10.4000/ashp.5258 . hal-03937033

HAL Id: hal-03937033

<https://hal.science/hal-03937033>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Langue et sources documentaires coptes

Alain Delattre



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/5258>

DOI : 10.4000/ashp.5258

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2022

Pagination : 156-159

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Alain Delattre, « Langue et sources documentaires coptes », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 153 | 2022, mis en ligne le 10 juin 2022, consulté le 16 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/5258> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.5258>

LANGUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES COPTES

Directeur d'études : M. Alain DELATTRE

Programme de l'année 2020-2021 : I. *Nouveaux regards sur la documentation de la région thébaine.* — II. *La fiscalité au début de l'époque islamique.*

Compte tenu de la situation sanitaire, les conférences ont été organisées en distanciel, ce qui a permis de réunir un assez large public. Le programme a comporté deux parties, dont les séances ont été réparties en alternance durant l'année.

La première partie de la conférence a été consacrée à la riche documentation de la région thébaine, dont provient plus de la moitié des papyrus et ostraca coptes publiés. Nous avons sélectionné trois dossiers, qui ont permis de revisiter certaines thématiques à la lumière de textes inédits ou d'un réexamen de documents déjà connus.

Pour commencer, nous nous sommes penchés sur un ensemble d'une vingtaine d'ostraca qui s'avèrent être des jetons de partage d'héritage. En cas de succession litigieuse, le patrimoine à distribuer, le plus souvent des biens immobiliers, faisait l'objet d'une division en lots équitables et la composition de chacun d'entre eux était notée sur un ostracon. Les différents tessons étaient ensuite tirés au sort entre les héritiers pour attribuer à chacun sa part¹. Jusqu'à présent, ce type de document n'était pas attesté en dehors de la région thébaine et concernait des maisons dont les pièces étaient partagées, tandis que les espaces communs étaient laissés en indivision. Trois ostraca inédits de même nature proviennent pourtant, selon toute vraisemblance, de Moyenne-Égypte. Conservées à l'Institut de papyrologie de la Sorbonne (inv. 2571 + 2574 + 2575; 2576; 2579), les trois pièces datent de la fin du VI^e ou de la première moitié du VII^e siècle et constituent probablement un petit ensemble archivistique, formé de jetons d'héritage tirés au sort lors de différents partages. Les lots concernent des parties de terrasse ou des installations agricoles. Deux des trois ostraca sont rédigés en copte, le troisième est le premier exemplaire grec de ce type documentaire².

Nous avons abordé ensuite les différents systèmes cryptographiques utilisés dans l'Égypte chrétienne, en prenant comme point de départ les nombreux exemples épigraphiques et papyrologiques de la région thébaine. Les premières expériences de chiffrement remontent aux premiers siècles de notre ère. Ainsi, au I^{er} siècle, le papyrus magique *PGM LVII + LXXII* est écrit dans un alphabet où toutes les lettres sont modifiées, le plus souvent déformées ou tournées à 90° ou 180°. Deux inscriptions du Colosse de Memnon, à peu près contemporaines, sont cryptées (*I. Col. Memnon* 97 et 102) : dans la première, les lettres de chaque mot sont mélangées; dans l'autre, le chiffre usuel ($\alpha=\theta$, $\beta=\eta$, etc.) est utilisé et, en outre, les lettres cryptées du mot $\gamma\nu\alpha\iota\kappa\acute{o}\varsigma$ sont placées dans le désordre. Différents chiffres apparaissent à l'époque

1. Cf. W. C. Till, *Erbrechtliche Untersuchungen auf Grund der koptischen Urkunden*, Vienne, 1954, p. 20-21.
2. Les textes seront publiés par Yasmine Amory et moi-même dans le volume *Coptica Sorbonensia*, actuellement sous presse (*P. Sorb. Copt.* 40-42).

chrétienne, qui s'inspirent des systèmes hébraïques nommés *atbash*, *albam* et *atbah*. L'*atbash* consiste à permuter la première et la dernière lettre de l'alphabet, la deuxième et la pénultième, etc. Dans l'alphabet *albam*, la première lettre est échangée avec la douzième, la deuxième avec la treizième, etc. (c'est-à-dire le principe du chiffre de César). L'*atbah*, enfin, consiste à diviser l'alphabet en trois séries de lettres, qui correspondent à la numération des unités, dizaines et centaines, et à permuter au sein de chaque série la première et la dernière lettre, la deuxième et la pénultième, etc.³. Ce dernier système est à la base du chiffre commun de l'époque byzantin, dont voici la clé :

$\alpha \rightarrow \theta$	$\iota \rightarrow \varphi$	$\rho \rightarrow \lambda$
$\beta \rightarrow \eta$	$\kappa \rightarrow \pi$	$\sigma \rightarrow \omega$
$\gamma \rightarrow \zeta$	$\lambda \rightarrow \omicron$	$\tau \rightarrow \psi$
$\delta \rightarrow \varsigma$	$\mu \rightarrow \xi$	$\upsilon \rightarrow \chi$
$\varepsilon \rightarrow \varepsilon$	$\nu \rightarrow \nu$	$\phi \rightarrow \phi$
$\varsigma \rightarrow \delta$	$\xi \rightarrow \mu$	$\chi \rightarrow \upsilon$
$\zeta \rightarrow \gamma$	$\omicron \rightarrow \lambda$	$\psi \rightarrow \tau$
$\eta \rightarrow \beta$	$\pi \rightarrow \kappa$	$\omega \rightarrow \sigma$
$\theta \rightarrow \alpha$	$\varphi \rightarrow \iota$	$\lambda \rightarrow \rho$

Un ostracon thébain du Deir el-Bachit qui présente cinq alphabets peut s'interpréter à la lumière de ces différents systèmes cryptographiques⁴. On y lit, dans l'ordre, l. 1-4, un alphabet en *atbah* ($\theta\eta\zeta\varsigma\dots$); l. 5-6, la clé de l'*atbash* ($\alpha\omega\beta\psi\dots$); l. 6-8, l'alphabet en *atbash* ($\omega\psi\chi\phi\dots$, c'est-à-dire un alphabet à l'envers); l. 8-10, l'alphabet de quatre en quatre, soit la 1^{re} lettre, la 5^e, la 9^e, etc. ($\alpha\varepsilon\nu\dots$), selon le système $\kappa\iota\omicron\eta\delta\acute{\omicron}\nu$ (écriture en colonnes); l. 11-13, l'alphabet dans l'ordre, pourvu cette fois des lettres coptes.

Le système de loin le plus courant dans les textes coptes est celui de l'*atbah*, qui présente une double particularité : les lettres au centre du tableau ne sont pas cryptées (ε , ν et ϕ), ni non plus les lettres coptes. Pour renforcer le caractère indéchiffrable du système, il arrive souvent que ε soit remplacé par trois traits horizontaux et ν par trois traits verticaux. Nous avons aussi vu des textes qui présentent manifestement une volonté de parfaire encore le chiffre usuel en cryptant les lettres qui ne le sont pas normalement. Le moine Frangé, par exemple, permute le ν et le τ , alors que cette dernière lettre sert d'ordinaire à chiffrer le z , qui est très rare dans les documents coptes (O. Frange 140). Dans une inscription de Saqqarah, on voit que l'auteur a cherché à crypter les lettres coptes : il permute Δ et z , ν et x , ρ et σ , et ϕ et ω (I. Saqqarah 141). Il utilise donc le ν et le ϕ , qui ne sont pas cryptés dans le système *atbah* classique, mais également les Δ et ρ , qui sont chiffrés d'ordinaire par des lettres archaïques qui subsistent seulement dans la numération (ς et λ , soit 6 et 900).

3. M. Fronczak, « Atbah-Type Ciphers in the Christian Orient and Numerical Rules in the Construction of Christian Substitution Ciphers », *Cryptologia*, 37, 4 (2013), p. 338-344.
4. O. Bachit 21; cf., en dernier lieu, A. Delattre, « Ostraca bibliques et scolaires de la région thébaine », *Chronique d'Égypte*, 86 (2011), p. 386-391.

À côté de l'*atbah*, on rencontre aussi d'autres systèmes, comme celui qui se retrouve dans quelques colophons de manuscrits et où les lettres sont permutées par paires (Α pour Β et inversement, Γ pour Δ, Ε pour Ζ, etc.)⁵. Enfin, l'usage de déformer les lettres pour celer un message est également attesté, par exemple dans *O. Frange* 484. À cet égard, l'inscription *I. Saqqarah* 331 est particulièrement intéressante : elle présente trois fois le même texte grec crypté de trois manières distinctes : la première fois en mélangeant lettres latines et lettres grecques déformées, la deuxième en utilisant des signes inventés qui ne présentent qu'un rapport lointain avec les lettres originales, la troisième en notant le texte au moyen du chiffre classique *atbah*.

Des systèmes mixtes, qui reprennent des éléments de différents chiffres, sont aussi attestés. Ainsi, sur un éclat de calcaire thébain, on lit deux textes cryptés, qui combinent le chiffre de l'*atbah* et la permutation de certaines paires de lettres (τ et γ, par exemple). Une fois décrypté, le message apparaît pourtant d'une grande banalité, puisqu'il s'agit de simples formules épistolaires⁶.

Nous nous sommes dès lors interrogés sur la raison d'être de la cryptographie. Celle-ci ne sert pas réellement à masquer le message (qui est souvent ordinaire), d'une part parce que le chiffre utilisé généralement était répandu et devait être bien connu, et d'autre part car le texte crypté est parfois accompagné de sa transcription « en clair ». Il s'agit davantage d'attirer l'attention sur le texte, de susciter l'intérêt du lecteur ou de faire naître un sentiment de connivence entre lettrés qui connaissent les clés du déchiffrement. La cryptographie peut finalement s'interpréter comme une manifestation de la sacralité de l'écriture et du soin pour le fond et la forme, typiques de la culture de l'écrit dans l'Antiquité tardive.

Enfin, pour compléter les nouveaux regards sur la documentation de la région thébaine, M^{me} Élodie Mazy, doctorante à l'Université libre de Bruxelles (ULB), a présenté lors de trois séances ses recherches sur les aspects économiques des fêtes dans l'Égypte byzantine et arabe. Elle a d'abord abordé la question du « grand jeûne » à la lumière de *O. Crum* ST 261 (le 27 novembre 2020). Elle a ensuite examiné une série de documents du *topos* d'Épiphane qui attestent la pratique de conférer le baptême à l'occasion de la fête de Pâques (le 15 janvier 2021). Elle a enfin présenté plusieurs ostraca coptes inédits de l'université Columbia relatifs à la célébration des fêtes liturgiques dans la région thébaine (le 16 avril 2021).

Le second volet de la conférence portait sur la fiscalité au début de la période islamique. La documentation est là aussi très abondante, mais beaucoup de questions restent encore à résoudre. Nous avons d'abord réexaminé des reçus de taxe individuels, en particulier le riche dossier – thébain là encore – de Djême (Médinet Abou), qui compte près de 500 textes écrits dans la première moitié du VIII^e siècle par un petit nombre de scribes, qui se distinguent par leur main et leurs habitudes formulaires

5. Cf. A. van Lantschoot, *Recueil des colophons des manuscrits chrétiens d'Égypte. Les colophons coptes des manuscrits sahidiques*, Louvain, 1930, I, n° LXXX.

6. Une image du texte est reproduite dans : J.-L. Fournet (éd.), *Le papyrus dans tous ses États. De Cléopâtre à Clovis*, Paris, 2021, p. 44 (n° 9).

et orthographiques⁷. Plusieurs leçons ont été consacrées à la relecture d'ostraca de Vienne, déjà publiés par W. Till (*O. Vind. Copt.* 68-102); de nombreux progrès textuels ont pu être réalisés. Trois ostraca de Leipzig récemment publiés ont été revus et réédités (*O. Lips. Copt.* II 331, 332 et 342)⁸. Quelques reçus du monastère de Deir el-Bachit ont été examinés ensuite; ils montrent un formulaire nettement différent de celui utilisé à Djême. Lors de la séance du 4 décembre 2020, M. Naïm Vanthieghem a présenté quelques reçus plus tardifs, rédigés en arabe et en copte pour certains, ou en arabe avec un résumé en copte. Au nombre de ces textes, on trouve un ensemble de quittances réparties entre quatre collections (Ismâïlia, Londres, Paris et Vienne); ils datent de la seconde moitié du IX^e siècle et appartiennent aux archives d'un batelier, un certain Batûk, et de ses fils.

Après les reçus individuels, émis par les autorités villageoises, nous nous sommes penchés sur les ἐντάγια, c'est-à-dire les documents adressés par le niveau provincial aux communautés locales ou directement aux contribuables pour les informer du montant des taxes à payer. Nous avons lu des documents de ce type édités depuis longtemps et conservés à Berlin et Manchester, mais aussi des inédits, notamment un papyrus de la collection de l'Université catholique de Louvain.

Nous nous sommes enfin intéressés à la question du dialogue et des négociations entre les autorités arabes et les contribuables lorsque trop d'argent avait été exigé ou perçu. Nous avons ainsi relu P. Lond. Inv. Or. 6201 A2⁹, daté probablement d'avril 731, dans lequel le pagarque Rachid ibn Khaled accuse réception d'un paiement, dont il rembourse aussitôt une partie au chef de village. C'est dans la même optique d'une restitution par les autorités fiscales de sommes indues qu'il faut interpréter CPR IV 197, une déclaration de neuf villageois qui reconnaissent avoir reçu trois sous d'or, qui correspondent au trop-perçu de l'année d'imposition 865/866¹⁰.

Enfin, le 21 mai 2021, M^{me} Lorelei Vanderheyden, postdoctorante à l'université de Heidelberg, a présenté une lettre copte inédite de Moyenne-Égypte, P. Heid. Kopt. Inv. 241, qui date probablement de la première moitié du VI^e siècle. La langue, particulièrement non standard, pose plusieurs problèmes d'interprétation, mais le texte se révèle très intéressant car il émane d'un milieu militaire et est adressé à un ancien *draconarius*, c'est-à-dire un porteur d'enseigne dans l'armée romaine.

7. Sur ce riche dossier, voir l'introduction de A. Delattre et J.-L. Fournet, « Le dossier des reçus de taxe thébains et la fiscalité en Égypte au début du VIII^e siècle », dans *P. Stras. Copt.*, p. 209-243.
8. A. Delattre, « Trois reçus de taxe de Leipzig », *Chronique d'Égypte*, 96 (2021), p. 154-163.
9. G. Schenke, « Rashid ibn Chaled and the Return of Overpayments », *Chronique d'Égypte*, 89 (2014), p. 202-209.
10. L. Berkes, A. Delattre et N. Vanthieghem, « A Ninth-century Coptic Tax Refund Document. Reedition of CPR IV 197 », *Chronique d'Égypte*, 96 (2021), p. 164-172. Ce document avait déjà fait l'objet d'une étude préliminaire en 2018-2019 (cf. *Annuaire. Résumés des conférences et travaux*, 151^e année, 2018-2019, Paris, EPHE, PSL, SHP, 2020, p. 113-115).